



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAINT MARTIN DE FONTENAY

Charte du bon usage des équipements et ressources numériques

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des ressources numériques mises à la disposition des utilisateurs de la Bibliothèque de St Martin de Fontenay.

Elle détermine les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources numériques (équipements, accès à Internet et services électroniques) ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

Tout utilisateur est soumis à la présente charte. Le personnel des bibliothèques se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès à toute personne qui ne la respecterait pas.

La Bibliothèque dispose d'un poste informatique, de tablettes et d'équipements numériques (OSMO, casque...) disponibles en consultation sur place pendant les horaires d'ouverture.

1. Domaine d'application

L'accès aux postes informatiques et à Internet est libre, dans la limite d'une heure par jour et sous réserve de disponibilité des postes.

Le nombre de personnes par poste informatique / tablette est limité à deux.

En cas d'affluence, le temps des sessions devant les équipements informatiques pourra être limité. L'utilisation d'Internet pour les mineurs de moins de 10 ans se fait sous la responsabilité et l'accord des parents, via le formulaire d'inscription.

L'utilisateur est responsable du matériel qui lui est confié : toute dégradation entraînera un dédommagement de sa part.

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de vérifier à chaque instant que le matériel est utilisé correctement et non dégradé. L'utilisateur doit signaler toute anomalie constatée. Seul le personnel de la médiathèque est autorisé à intervenir en cas de panne.

2. Principes à respecter

L'usage des ordinateurs personnels, tablettes tactiles, téléphones portables ou autres terminaux ne doit pas gêner le travail des autres usagers ou du personnel de l'établissement

L'utilisateur est responsable du matériel qui lui est confié : toute dégradation entraînera un dédommagement de sa part.

L'utilisateur n'est pas autorisé à télécharger de nouvelles applications mais peut faire part au personnel de toute suggestion. L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique en place et doit signaler toute anomalie, matérielle et logicielle. Seul le personnel de la Bibliothèque est autorisé à intervenir en cas de panne.

Le personnel de la Bibliothèque se réserve le droit de vérifier à chaque instant que le matériel est utilisé correctement et non dégradé.

3. Conditions d'accès à Internet

Les ressources informatiques et les services Internet offerts par la Bibliothèque sont mis à la disposition des usagers à des fins de formation, de recherche documentaire et d'information.

Deux modes d'accès au réseau Internet sont proposés aux usagers de la Bibliothèque :

- Depuis les postes informatiques et les tablettes mis à disposition dans les espaces publics
- Depuis les ordinateurs ou terminaux personnels des usagers, via le réseau Wifi.

La sécurité informatique du matériel de l'utilisateur est sous son entière responsabilité. La Bibliothèque n'est pas tenue pour responsable des contenus auxquels il accède. En aucun cas, la Bibliothèque ne sera tenue pour responsable des pertes de données de l'utilisateur.

Filtrage de l'accès à Internet : les postes informatiques et les tablettes numériques disposent d'un système de contrôle parental pour protéger les mineurs et éviter les usages délictueux. Ce système permet aussi à la médiathèque de contribuer au respect de la législation et de protéger son propre réseau et matériel de la consultation de sites susceptibles de perturber le bon fonctionnement de ce service.

4. Conditions d'accès au wifi

Les usagers de la Bibliothèque ont la possibilité de connecter leurs matériels informatiques personnels à internet via le réseau sans-fil de la Bibliothèque.

Ils pourront s'adresser à l'accueil pour connaître les identifiants de connexion. Il sera interdit à l'utilisateur de donner accès au réseau Wifi à des tiers.

4. Conditions juridiques

L'utilisation des équipements et ressources informatiques doit s'effectuer dans le respect des dispositions légales en vigueur, notamment :

- Des textes réprimant la pédophilie, la diffamation, le racisme et toutes formes de discrimination, les atteintes à l'ordre public ;

- Du Code de la propriété intellectuelle réprimant la contrefaçon et l'utilisation illégale des contenus (textes, photographies, œuvres sonores et audiovisuelles) et des logiciels protégés par le droit d'auteur ;
- De la loi informatique et libertés protégeant les données à caractère personnel ;
- De la loi relative à la fraude informatique interdisant de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu.

En particulier, le téléchargement illégal de contenus audios ou vidéos protégés par le droit d'auteur sont interdits.

L'utilisation des postes informatiques, personnels comme publics, se fait sous l'unique et entière responsabilité de l'utilisateur.

En cas de dégradation du matériel mis à la disposition de l'utilisateur, ce dernier engage sa responsabilité personnelle et encourt des sanctions (exclusion de la bibliothèque et poursuites judiciaires).

Le non-respect des règles inscrites dans la charte numérique entraînera la suspension ou la suppression du droit d'utilisation des outils multimédias, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la Bibliothèque.

Charte adoptée par délibération du 9 juillet 2019

A St Martin de Fontenay, le 9 juillet 2019



Martine Piersiela
Le Maire
Martine PIERSIELA

